



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25173H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25173H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 069-21

Objet : *RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions au Département de la Savoie*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 069-21

objet **RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions au Département de la Savoie**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, en lien avec Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le Conseil communautaire du 18 décembre 2019 a approuvé le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry qui intègre le Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération.

Ce schéma a retenu 82 km de projets, dont 59 km à créer et 23 km à améliorer.

La programmation des investissements est progressive et fonction des priorités cyclables, des capacités budgétaires et de la nécessité d'accompagner la réalisation de travaux de voirie. Cette programmation fait l'objet d'une priorisation annuelle.

Ainsi, pour l'année 2021, est programmée la réalisation des aménagements cyclables suivants :

- avenue des Landiers (Chambéry),
- passage liaison Vétrotex Axiome (Chambéry),
- faubourg Maché (Chambéry),
- avenue du Docteur Desfrancois (Chambéry),
- avenue de Lyon/chemin du Biollay (Chambéry),
- rue Favre (Chambéry),
- place Caffé – place Monge (Chambéry),
- échangeur n° 14 au droit de la voie rapide urbaine (Chambéry),
- avenue de la Grande Chartreuse (Jacob-Bellecombette),
- route de Saint-Cassin (Jacob-Bellecombette),
- rue des Belledonnes (La Ravoire),
- rue René Cassin (La Motte-Servolex),
- RD1006 (La Ravoire/Challes-les-Eaux),
- rue de la Digue (Cognin),
- aménagements sur RD5/RD9 (Challes-les-Eaux/La Ravoire),
- route d'Apremont (Saint-Baldoph),

Chacun de ces aménagements fait l'objet d'un descriptif au Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération.

Le Département de la Savoie a informé Grand Chambéry par courrier de son souhait de soutenir financièrement les projets d'infrastructures cyclables structurantes, dans le cadre d'un contrat de partenariat, afin de les intégrer dans son futur Plan vélo. Le dispositif proposé correspond notamment à une aide de 30 %, calculée sur la base d'un montant maximum de 300 000 €HT/km pour deux sens de circulation. Ce plafond pourra être augmenté dans le cas d'aménagements en secteur très contraint.

Les projets proposés entrant pleinement dans le futur Plan vélo du Département, il est proposé de solliciter du Département les subventions les plus élevées possible pour leur réalisation. Grand Chambéry est susceptible de rechercher d'autres sources de financement.

Le montant global de travaux, pour la réalisation de ces aménagements en 2021, est estimé à 1 M €TTC.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie, et de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° 240-18 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière de voirie (aménagements cyclables),

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant Schéma directeur des aménagements cyclables de l'agglomération.

Vu l'avis de la commission mobilité du 6 avril 2021,

Vu le budget 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du programme des aménagements prévus sur l'année 2021,

Article 2 : sollicite du Département de la Savoie les subventions les plus élevées possible pour la réalisation des aménagements cyclables listés ci-dessus,

Article 3 : sollicite auprès d'autres partenaires, d'autres sources de financement pour la réalisation de ces aménagements cyclables,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 5 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 069-21

Objet de l'acte : RD - Schéma directeur des aménagements cyclables - Demande de subventions au Département de la Savoie

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25173H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25173H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au